

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 novembre 2021

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Compton tenue le 22 novembre 2021 à la Salle du Conseil ainsi que par visioconférence Zoom et enregistrée sur le site internet de la Municipalité, à compter de 19h00.

Sont présents à l'ouverture de la présente séance les membres du Conseil suivants :

Jean-Pierre Charuest Maire
Sylvie Lemonde, conseillère du district Louis-S.-St-Laurent
Patricia Sévigny, conseillère du district Rivière Moe (en visioconférence Zoom)
Danielle Lanciaux, conseillère du district Cochrane
Marc-André Desrochers, conseiller du district Rivière Coaticook
Benoît Bouthillette, conseiller du district Hatley
Réjean Mégré, conseiller du district Pomeroy

FORMANT LE QUORUM DU CONSEIL MUNICIPAL SOUS LA PRÉSIDENTE DU MAIRE

La secrétaire-trésorière adjointe, Marie-Claude Fournier, agit comme secrétaire.
Martine Carrier, greffière
Sonia Quirion, responsable Loisirs, culture et vie communautaire.

Personne n'est présent dans l'assistance dès l'ouverture de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture de la séance**
2. **Période de questions**
3. **Adoption de l'ordre du jour**
4. **Procès-verbal(aux) antérieur(s)**
5. **Approbation des comptes**
6. **Rapports des comités**
7. **Rapport des activités des membres du conseil**
8. **Sécurité publique**
Acquisition de deux caméras thermiques pour le service de sécurité incendie
9. **Loisirs, culture et vie communautaire**
10. **Mise en valeur du territoire**
11. **Urbanisme**
12. **Hygiène u milieu**
13. **Travaux publics**
14. **Développement économique**
15. **Administration**
- 15.1 **Trésorerie**
- 15.2 **Greffé**
- 15.3 **Direction générale**
Embauche de deux préposés temporaires à l'entretien ménager
Nomination des élus aux comités municipaux et supra municipaux
16. **Parole aux conseillers**
17. **Période de questions**
18. **Levée de la séance**

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire, Jean-Pierre Charuest, préside la présente séance.



No de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE COMPTON

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 novembre 2021



No de résolution
ou annotation

À 19h07, attendu qu'une période de délibération supplémentaire est requise sur un point de l'ordre du jour, le maire suspend la présente séance jusqu'à 19h30.

REPRISE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 NOVEMBRE 2021 TENUE À 19H30.

Le maire poursuit avec la suite de l'ordre du jour.

2. Période de questions

Aucune question n'est adressée à cette période de questions.

3. Adoption de l'ordre du jour

432-2021-11-22

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Benoît Bouthillette**

IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que présenté;

Adoptée à l'unanimité

4. Procès-verbal(aux) antérieur(s)

5. Approbation des comptes

6. Rapports des comités

7. Rapport des activités des membres du conseil

8. Sécurité publique

8.1 Acquisition de deux caméras thermiques pour le service de sécurité incendie

433-2021-11-22

Considérant que les caméras thermiques sont des outils essentiels pour sauver des vies, préserver les biens et assurer la sécurité des pompiers;

Considérant que de posséder deux caméras thermiques optimiserait et faciliterait le travail des pompiers lors de recherches de victimes, lors de la recherche de la localisation du foyer d'incendie, lors du déblai à la suite des incendies, lors d'opération de recherches et sauvetages, lors d'accident de la route, etc.;

Considérant que de posséder plusieurs caméras thermiques par service de sécurité incendie est devenu un standard dans le domaine et que cela serait bénéfique afin d'accomplir les tâches avec une plus grande efficacité;

Considérant que la caméra thermique actuellement utilisée est désuète, ce qui complique le travail des pompiers;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 novembre 2021



No de résolution
ou annotation

Considérant que le modèle proposé peut être utilisé d'une seule main, ce qui est un facilitant pour l'accomplissement des tâches par les utilisateurs;

Considérant que le modèle proposé est à la fine pointe de la technologie et respecte les différentes normes de sécurité en vigueur;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Marc-André Desrochers
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser l'acquisition de deux caméras thermiques K45 de la marque Flir du fournisseur 1200 degrés Boivin & Gauvin au coût de 7 428 plus taxes dès 2021;
- b. qu'un montant de 6 000\$ du poste budgétaire 02 14000 690 - élections frais divers soit remanié vers le poste budgétaire 23 03000 724 - Machinerie, outillage et équipements incendie;
- c. qu'un montant de 1 800\$ du poste budgétaire 02 19000 412 - services juridiques soit remanié vers le poste budgétaire 23 03000 724 - Machinerie, outillage et équipements incendie;
- d. que les deniers soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 23 03000 724 -Machinerie, outillage et équipements incendie.

Adoptée à l'unanimité

9. Loisirs, culture et vie communautaire

10. Mise en valeur du territoire

11. Urbanisme

12. Hygiène u milieu

13. Travaux publics

14. Développement économique

15. Administration

15.1 Trésorerie

15.2 Greffe



No de résolution
ou annotation

15.3 Direction générale

15.3.1 Embauche de deux préposés temporaires à l'entretien ménager

434-2021-11-22

Considérant l'absence de Mme Chantal Gauthier, préposée à l'entretien ménager;

Considérant que le contrat d'entretien ménager actuel est une solution temporaire;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU

- a. d'augmenter les heures de travail du préposé à la patinoire, M. Brandon Charleau, jusqu'à un maximum de 35 heures/semaine, pour effectuer les travaux d'entretien ménager des bâtiments municipaux et ce, jusqu'au début des activités de la patinoire.
- b. que sa rémunération soit celle prévue à l'annexe jointe à la présente résolution.
- c. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget des services concernés.

Adoptée à l'unanimité

15.3.2 Nomination des élus aux comités municipaux et supra municipaux

435-2021-11-22

Considérant l'élection municipale du 7 novembre 2021;

Considérant qu'il y a lieu d'effectuer une mise à jour des nominations aux différents comités municipaux et supra municipaux pour les membres du Conseil récemment élus;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette
APPUYÉE PAR madame la conseillère Sylvie Lemonde**

IL EST RÉSOLU d'adopter les nominations décrites à l'annexe ci-jointe, lesquelles prennent effet à compter de la présente pour la durée du mandat des élus.

Adoptée à l'unanimité

16. Parole aux conseillers

17. Période de questions

Aucune question n'est adressée à la présente période de questions.

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 novembre 2021



No de résolution
ou annotation

18. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.

Jean-Pierre Charuest
Maire

Marie-Claude Fournier
Secrétaire-trésorière adjointe

Je, Jean-Pierre Charuest, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.
